



Politique de protection de la vie privée

La confidentialité de l'information personnelle est un principe très important pour nous. Nous nous engageons à collecter, utiliser et divulguer l'information personnelle de manière responsable et uniquement en fonction de ce qui est nécessaire dans le contexte des services que nous vous offrons. Nous nous efforçons à demeurer ouverts et transparents concernant la façon dont nous gérons l'information personnelle. Ce document décrit nos politiques de protection de la vie privée.

Qu'est-ce que l'information personnelle?

L'information personnelle représente les renseignements au sujet d'un individu identifiable. L'information personnelle inclut l'information qui est liée: aux *caractéristiques personnelles* d'un individu (p. ex., genre, âge, revenus, adresse du domicile ou numéro de téléphone, origine ethnique, statut familial); à la *santé* (p. ex., historique de santé, conditions de santé, services de santé reçus par l'individu); ou, aux *activités ou opinions* (p. ex., religion, politique, opinion exprimée par un individu, opinion ou évaluation d'un individu). L'information personnelle est différente de l'information associée à une entreprise (p. ex., adresse et numéro de téléphone de l'entreprise d'un individu). L'information associée à une entreprise n'est pas protégée par la législation relative à la protection de la vie privée.

Collecte d'information personnelle relative à la santé

Objectifs principaux

À propos des clients

Nous collectons, utilisons et divulguons l'information personnelle dans le but de servir nos clients. Nous collectons des renseignements tels que l'historique de santé d'un client incluant l'historique personnel et familial, la condition physique et le fonctionnement, de même que la situation sociale, personnelle et professionnelle/étude. La collecte d'information personnelle est effectuée dans le but de permettre au psychologue ou au clinicien de prendre des décisions cliniques éclairées relativement à l'évaluation et/ou au traitement. Un second objectif principal pourrait inclure le monitoring des symptômes et/ou des niveaux de détresse pour examiner les changements concernant le fonctionnement psychosocial en cours de traitement.

Nous collectons votre information personnelle liée à la santé directement de vous, excepté: a) lorsque vous nous avez donné votre consentement pour l'obtention de cette information d'une autre personne (p. ex., rapports d'évaluations précédentes ou d'autres services); et b) où la loi requiert ou nous permet de collecter cette information sans votre consentement (p. ex., dans une situation urgente, quand l'information est nécessaire pour prévenir des dommages ou préjudices potentiels).

Nous collectons uniquement l'information de vous que vous croyez raisonnablement nécessaire afin de vous offrir des services. Si nous collectons de l'information de vous pour tout autre but (p. ex., recherche), cela sera fait



uniquement en connaissance de cause et avec votre consentement. Si vous décidez que vous ne voulez pas nous fournir de l'information additionnelle qui n'est pas nécessaire pour vos services, vous pouvez refuser et il n'y aura aucun impact sur les services que vous recevez.

À propos des membres du grand public

Pour les membres du grand public, nos principaux objectifs pour la collecte d'information personnelle sont de fournir des avis concernant des événements spéciaux (p. ex., un séminaire ou une conférence) ou pour les informer des services d'ESPO. Par exemple, lorsque nous tentons d'utiliser les coordonnées liées au travail lorsque cela est possible, nous pourrions collecter les adresses relatives au domicile, aux courriels et aux numéros de télécopieur. Nous essayons d'obtenir le consentement avant d'utiliser ce type d'information personnelle, mais lorsque ceci n'est pas possible, pour quelque raison que ce soit, suite à une demande, nous allons immédiatement enlever cette information personnelle de notre liste de distribution.

Sur notre site Internet, nous collectons seulement, à l'exception des cookies, l'information personnelle que vous nous fournissez et nous utilisons seulement cette information dans le but pour lequel vous nous l'avez fourni (p. ex., pour répondre à votre message courriel, pour l'inscription à un séminaire, pour l'inscription à notre liste de distribution). Les cookies sont seulement utilisés pour vous aider à naviguer à travers notre site Internet et ne sont pas utilisés pour vous monitorer.

À propos des employés contractuels, des bénévoles et des stagiaires/résidents en psychologie clinique

Pour les personnes qui travaillent pour nous de manière contractuelle (p. ex., travailleurs temporaires), notre objectif principal pour collecter de l'information personnelle est de s'assurer que nous pouvons les contacter ultérieurement (p. ex., pour de nouvelles affectations) et pour les communications nécessaires associées au travail (p. ex., envoi des relevés de paies et reçus à des fins fiscales). Des exemples de ce type d'information personnelle collectée pour ces objectifs incluent l'adresse au domicile et les numéros de téléphone. Si un employé contractuel, un bénévole ou un stagiaire/résident désire une lettre de référence ou une évaluation, nous allons collecter l'information relative à sa performance reliée au travail et fournir un rapport tel qu'autorisé par la personne.

Objectifs secondaires et associés

Comme la majorité des organisations, nous collectons, utilisons et divulguons de l'information pour des buts associés à, ou secondaires à nos objectifs principaux. Les exemples les plus communs de nos objectifs associés ou secondaires sont comme suit :

- Pour facturer les clients relativement aux services qui n'ont pas été payés dans les délais prescrits ou pour collecter des factures impayées.
- Pour aviser les clients ou d'autres personnes d'événements spéciaux ou de possibilités qui sont disponibles (p. ex., un séminaire, le développement de nouveaux services).



- Les psychologues autonomes ou en pratique supervisée sont régis par l'Ordre des psychologues de l'Ontario. L'Ordre peut effectuer la vérification de certains dossiers et interviewer les employés dans le cadre de leurs activités d'application de la réglementation dans le but d'œuvrer pour l'intérêt publique. L'Ordre des psychologues de l'Ontario a ses propres obligations strictes en matière de protection de la vie privée.
- Les coûts des services fournis à nos clients sont parfois payés par un tiers parti (p. ex., CSPAAT, assureurs pour les victimes d'accidents de véhicules automobiles, avocats, compagnies privées de réhabilitation). Les tiers partis payeurs ont souvent le consentement du client ou l'autorité législative de nous obliger à leur divulguer certaines informations dans le but de démontrer le droit du client aux fonds d'indemnisation.

Protection de l'information personnelle

Nous comprenons l'importance de protéger l'information personnelle. Pour cette raison, nous avons mis en place les mesures suivantes.

- L'information sur papier est soit sous supervision ou sécurisée dans un espace barré et d'accès restreint.
- L'équipement électronique est soit sous supervision ou sécurisé dans un espace barré et d'accès restreint en tout temps. En outre, des mots de passe sont utilisés sur les ordinateurs.
- L'information sur papier est transmise via des enveloppes scellées et adressées ou dans des boîtes provenant de compagnies réputées.
- L'information électronique est transmise soit par une ligne directe ou possède des identifiants supprimés et est encryptée.
- Les employés sont formés à collecter, utiliser et divulguer l'information personnelle seulement si nécessaire pour remplir leur devoir et en accord avec notre politique de protection de la vie privée.
- Les consultants ou agences externes détenant un accès à l'information personnelle se doivent d'établir une entente avec nous concernant la confidentialité.

Tous les employés ont la permission d'avoir accès à l'information personnelle à votre sujet uniquement sur une base où il est essentiel d'obtenir cette information. Un employé qui vous connaît personnellement se doit de nous informer de ce lien et il ne lui est pas permis d'accéder à votre dossier à moins qu'il y ait une urgence ou que vous ayez donné votre consentement.

On pourrait occasionnellement avoir accès à votre dossier pour des fins d'accréditation ou d'obtention d'un permis (p. ex., l'Ordre des psychologues de l'Ontario). Toutefois, nous ne permettrons pas que de l'information vous identifiant soit prise à cet effet. Toutes les personnes impliquées dans ce type d'activités sont tenues par la loi de maintenir la confidentialité de toute information à laquelle ils ont accès.



Limites à la protection de l'information personnelle

Les limites à la protection de l'information personnelle incluent:

1. Dévoilement légalement mandaté à la Société d'aide à l'enfance (Ontario) ou à la Direction de la protection de la jeunesse (Québec);
2. Les mandats de dévoilement de l'information exigés par l'Ordre des psychologues de l'Ontario ou de la cour, les mandats de perquisition pour un dossier criminel ou un cas légal, et les assignations à témoigner.

En consentant au dévoilement de votre information personnelle sur la santé, vous pouvez nous restreindre de partager en totalité ou en partie vos renseignements personnels. Toutefois, si, à notre avis, l'information est raisonnablement nécessaire pour un autre fournisseur de service de santé afin qu'il puisse vous offrir les services appropriés, nous sommes tenus par la loi d'informer cet autre fournisseur que vous avez refusé de consentir à divulguer certains renseignements essentiels.

Bien que la loi permette l'accès aux renseignements sur la santé personnellement identifiables pour des fins de recherche sous conditions strictes, notre politique ne permet pas à des chercheurs externes d'avoir accès à l'information pouvant être identifiée comme vous appartenant, à moins que vous consentiez à ce type d'accès.

Votre droit d'accès à votre dossier d'information personnelle liée à la santé

Sauf quelques rares exceptions, vous avez le droit d'accéder à n'importe lequel de vos dossiers en matière d'information personnelle liée à la santé, et de demander des copies de cette information. Si vous croyez que l'information dans votre dossier n'est pas exacte, vous pouvez effectuer une demande par écrit afin que votre dossier soit corrigé. Si nous ne sommes pas en accord avec les corrections demandées, vous pouvez compléter un avis de désaccord qui sera colligé à votre dossier.

Rétention et destruction de l'information personnelle

Nous avons besoin de garder de l'information personnelle pour un certain temps afin de s'assurer que nous sommes en mesure de répondre à toutes questions que vous pourriez avoir concernant les services que nous vous avons offerts et pour notre propre imputabilité vis-à-vis les organismes de réglementation externes. Dans le but de protéger votre confidentialité, nous ne gardons pas d'information personnelle plus longtemps que ce qui est recommandé par l'Ordre des psychologues de l'Ontario. Nous gardons pendant 10 ans les dossiers de nos clients. Si un bénéficiaire de nos services psychologiques était âgé de moins de 18 ans, nous gardons les dossiers pendant une période de 10 ans suivant le 18^{ième} anniversaire de ce client. Nous détruisons les dossiers papier contenant de l'information personnelle en les déchiquetant. Nous détruisons les informations électroniques en les supprimant et, lorsque nous disposant de l'équipement informatique, nous nous assurons que le disque dur est physiquement détruit.



Avez-vous des préoccupations?

Nous discuterons avec vous directement pour répondre à toutes questions que vous pourriez avoir au sujet de cette Politique de protection de la vie privée. En tout temps, si vous désirez avoir plus d'informations détaillées; aimeriez avoir accès ou demander pour une correction dans votre dossier; avez une question ou une préoccupation concernant nos politiques et procédures de protection des renseignements personnels; ou voulez exprimer une plainte relativement à la manière dont votre confidentialité a été gérée, s'il-vous-plaît n'hésitez pas à nous parler ou nous écrire.

Équipe de santé psychologique d'Orléans
Dre Mélanie Joannis, Dépositaire des renseignements sur la santé
2555 St-Joseph, Suite 202
Orléans, Ontario, K1C 1S6
Tel: 613.454.7770 | Fax: 613.454.7771
www.espo-opht.ca

Si nous ne sommes pas en mesure de répondre à vos préoccupations, vous avez le droit de contacter notre organisme de règlementation:

L'Ordre des psychologues de l'Ontario
110 avenue Eglinton ouest, Suite 500
Toronto, Ontario, M4R 1A3
Tel: 416.961.8817 | 1.800.489.8388 | Fax: 416.961.2635
www.cpo.on.ca

Pour des questions d'ordre général, le Commissaire à l'information et à la vie privée du Canada s'occupe de l'administration de la législation concernant la protection de la vie privée dans le secteur privé. Le Commissaire agit également à titre d'ombudsman pour les conflits au sujet de la confidentialité. Le Commissaire à l'information et à la vie privée peut être joint au:

Commissaire à l'information et à la vie privée de l'Ontario
112 rue Kent
Ottawa, Ontario, K1A 1H3
Tél: 613.995.8210 | 1.800.282.1376 | TTY: 613.922.9190 | Fax: 613.947.6850
<https://www.priv.gc.ca/fr/>